

Au pied de la lettre

Michèle CHAUVET

CONFÉRENCE DU 2 AVRIL 2011

La 1^{re} convention postale entre la France et la Grèce entre en application en juin 1838. Après une introduction sur les tarifs grecs de cette époque, la conférence développe les tarifs des lettres entre les deux pays. Une convention additionnelle entre en vigueur début 1845 et modifie profondément la tarification. Une nouvelle convention ne sera signée qu'en 1866 avec application au 1^{er} novembre 1867. Entre temps le tarif français sera modifié unilatéralement lors de la refonte des tarifs français de 1849. La réforme postale grecque interviendra en 1861 avec un tarif qui ne tient plus compte de la distance et l'introduction des timbres-poste à l'effigie d'Hermès gravée par Barre. Des exemples de lettres viennent illustrer le propos.



1863. Lettre simple non affranchie de Lyon pour Athènes taxée par des timbres de la première émission de Grèce 132 lepta comprenant 112 lepta de port étranger et 20 lepta de taxe intérieure grecque.